

between the ECAFE and FAO ; and the position of the Executive Secretary that co-operation continue to be carried out at the secretariat level ; and

Requests the Executive Secretary to report to the next session of the Commission the developments on continued co-operation of ECAFE with FAO that shall have taken place after the present session ;

Commends the Food and Agriculture Organization for the report on food and agricultural conditions in Asia and the Far East in 1948 and for undertaking to present to the Commission full reports in the autumn of each year, as well as briefer reports for other sessions of the Commission, on food and agricultural conditions in the ECAFE region ; and

Recommends to the Food and Agriculture Organization that such reports include consideration of the economic and social conditions which may impede production of food and agricultural products and improvement of the well-being of rural populations ;

Recommends

1. That the Commission, continue to devote close attention to economic aspects of regional agricultural problems, and

2. That the secretariat continue to co-operate with FAO in order to develop additional data and studies on these problems.

11. AGRICULTURAL REQUISITES AND OTHER ASPECTS OF AGRICULTURE

Resolution of 10 December 1948
(E/CN.11/175)

The Economic Commission for Asia and the Far East,

Having noted the progress and final reports of the FAO-ECAFE Joint Working Party on Agricultural Requisites (E/CN.11/135 and Add.1),

Considering the difficult situation of agriculture in countries of Asia and the Far East,

Recognizing the immediate necessity of finding means for providing countries of Asia and the Far East with foodstuffs and other agricultural goods,

A. *Being impressed* with the importance of further action to increase the supply of such agricultural requisites and promote their effective use, and

Having noted that for some time to come it will be necessary to obtain certain supplies of requisites wholly or in part from outside the region if urgent needs are to be met,

le Secrétaire exécutif, après consultation avec le Directeur général de la FAO, décision selon laquelle il n'est pas nécessaire à l'heure actuelle que la Commission et la FAO concluent un accord officiel ; l'avis du Secrétaire exécutif, suivant lequel la coopération doit se poursuivre à l'échelon du secrétariat ; et

Invite le Secrétaire exécutif à faire rapport à la Commission, à sa prochaine session, sur l'évolution de la coopération permanente entre la Commission et la FAO après la session en cours ;

Félicite l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture de son rapport sur la situation de l'alimentation et de l'agriculture en Asie et en Extrême-Orient en 1948 et de l'engagement qu'elle a pris de présenter à la Commission un rapport détaillé à l'automne de chaque année ainsi que des rapports plus brefs aux autres sessions de la Commission, sur la situation de l'alimentation et de l'agriculture dans la région de la Commission ; et

Recommande à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture d'étudier dans ces rapports les conditions économiques et sociales susceptibles de faire obstacle à la production des denrées alimentaires et agricoles, ainsi qu'à l'amélioration du bien-être des populations rurales ;

Recommande

1. Que la Commission continue à consacrer une attention soutenue à l'aspect économique des problèmes agricoles de sa région, et

2. Que le secrétariat continue à coopérer avec la FAO pour fournir sur ces problèmes de nouvelles données et de nouvelles études.

11. PRODUITS ET MATÉRIEL NÉCESSAIRES A L'AGRICULTURE ET AUTRES ASPECTS DE L'AGRICULTURE

Résolution du 10 décembre 1948
(E/CN.11/175)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant pris acte du rapport sur l'état des travaux et du rapport final du Groupe de travail mixte de la Commission et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour les produits et le matériel nécessaires à l'agriculture (E/CN.11/135 et Add.1),

Considérant la situation difficile de l'agriculture dans les pays de l'Asie et de l'Extrême-Orient, et

Reconnaissant qu'il est indispensable de trouver sans tarder le moyen de fournir aux pays de l'Asie et de l'Extrême-Orient des denrées alimentaires et d'autres produits nécessaires à l'agriculture,

A. *Convaincue* de la nécessité de prendre de nouvelles mesures pour augmenter les approvisionnements en produits et en matériel nécessaires à l'agriculture et faire en sorte qu'ils soient utilisés de façon efficace, et

Ayant constaté que, pendant assez longtemps encore, il faudra se procurer tout ou partie de certaines catégories de produits et de matériel hors de la région, si l'on veut satisfaire les besoins urgents,

1. *Requests* the Executive Secretary to draw the attention of member governments of the ECAFE region to those recommendations of the Joint Working Party which involve action at the national level in order to increase the supply of requisites within their respective countries ;

2. *Urges* upon the Working Party on Industrial Development, or whatever body may take over its functions, the importance of giving special attention to the recommendations of the FAO-ECAFE Joint Working Party on Agricultural Requisites as to the increase in the production and the supply of such requisites within the ECAFE region ;

3. *Recommends* to the Food and Agriculture Organization that it take suitable steps to urge the needs of the region upon countries in other parts of the world producing agricultural requisites, and to advise appropriate international organizations, with a view to increasing to a satisfactory level the supply of such requisites to countries within the region ;

B. *Having further noted* the terms of reference of the Joint Working Party¹⁷ to the effect that a conference of officials engaged in the task of reconstruction in relation to food and agriculture in the ECAFE region may be called,

Taking note of the recommendations of the Joint Working Party that member countries of the ECAFE region make intensive studies to determine to what extent present agricultural practices are an obstacle to the adoption of new techniques and the effective use of fertilizers, pesticides, veterinary supplies, agricultural machines and improved seeds,

1. *Requests* the Executive Secretary and the Food and Agriculture Organization to urge on member countries of the ECAFE region to undertake such studies, which should also deal with related social and economic conditions, and to report their results to ECAFE and FAO (except countries which are not members of FAO) as soon as possible ;

2. *Requests* the Food and Agriculture Organization to give assistance to such countries as may require it in the planning of such studies ;

3. *Recommends* that the Director-General of FAO and the Executive Secretary of ECAFE jointly call a conference of officials engaged in the task of reconstruction in relation to food and agriculture in the ECAFE region as soon as practicable and after adequate preparations have been made, the time of the meeting and details of the agenda to be mutually agreed upon by the Director-

¹⁷ See *Official Records of the Economic and Social Council, Seventh Session, Supplement No. 12*, annex I, resolution (E/CN.11/117).

1. *Invite* le Secrétaire exécutif à signaler à l'attention des gouvernements des pays membres de la Commission les recommandations du Groupe de travail mixte qui exigent de chaque Etat des mesures propres à augmenter les approvisionnements en produits et en matériel dans leurs pays respectifs ;

2. *Insiste* auprès du Groupe de travail pour le développement industriel ou auprès de tout organisme qui pourrait prendre les fonctions de ce groupe pour qu'il reconnaisse la nécessité de prêter une attention particulière aux recommandations du Groupe de travail mixte de la Commission et de la FAO pour les produits et le matériel nécessaires à l'agriculture qui ont trait à l'accroissement de la production et des approvisionnements de ces produits et de ce matériel dans la région de la Commission ;

3. *Recommande* à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture de prendre des dispositions propres à attirer tout particulièrement sur les besoins de la région, l'attention des pays qui, dans d'autres parties du monde, fournissent les produits et le matériel nécessaires à l'agriculture et d'orienter l'action des organisations internationales compétentes en vue de porter à un niveau suffisant les quantités de produits et de matériel fournis aux pays de la région,

B. *Ayant pris acte, en outre*, des termes du mandat du Groupe de travail mixte¹⁷ suivant lesquels il est possible de convoquer une conférence des fonctionnaires qui travaillent à la reconstruction en ce qui concerne l'alimentation et l'agriculture dans la région de la Commission,

Prenant acte des recommandations du Groupe de travail mixte aux termes desquelles les pays membres de la Commission doivent procéder à des études détaillées en vue de déterminer dans quelle mesure les méthodes suivies actuellement en ce qui concerne l'agriculture font obstacle à l'adoption de nouvelles techniques agricoles et à l'emploi effectif d'engrais, d'insecticides, de produits vétérinaires, de machines agricoles et de semences sélectionnées,

1. *Invite* le Secrétaire exécutif et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à demander instamment aux pays membres de la Commission d'entreprendre ces études qui porteraient également sur les conditions économiques et sociales connexes et d'en faire connaître le plus tôt possible les conclusions à la Commission et à la FAO (à l'exception des pays qui ne sont pas membres de la FAO) ;

2. *Invite* l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à fournir une aide aux pays qui peuvent en avoir besoin, pour préparer les études en question ;

3. *Recommande* que le Directeur général de la FAO et le Secrétaire exécutif de la Commission convoquent, de concert, une conférence des fonctionnaires qui travaillent à la reconstruction en ce qui concerne l'alimentation et l'agriculture dans la région de la Commission, le plus tôt possible et après avoir terminé les préparatifs nécessaires ; la date de la réunion et les détails de l'ordre du

¹⁷ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social, septième session, Supplément N° 12*, annexe I, résolution (E/CN.11/117).

12. TECHNICAL TRAINING

Resolution of 10 December 1948
(E/CN.11/176)

The Economic Commission for Asia and the Far East,

Having examined the report on technical training in Asia and the Far East prepared on behalf of the Commission by an expert of the International Labour Organisation;¹⁸

Taking note of the report of the Executive Secretary¹⁹ and the action taken by him in pursuance of the resolution (E/CN.11/111) adopted at the third session,

Recalling the urgency and importance with which the question of technical training is regarded by the Commission,

Taking note further of the proposals adopted by the Governing Body of the International Labour Organisation at its 107th session by which :

(a) A tripartite committee on man-power, including technical training, is to be appointed by the Governing Body of the Organisation ;

(b) A conference of technical experts is to be called in Asia at an early date, and

(c) A field office in Asia is to be set up with informational, advisory and operational functions, including :

- (i) Furnishing of information on methods of technical training ;
- (ii) Providing, at the request of countries, technical and practical assistance in organizing and improving training systems ;
- (iii) Organizing in the region meetings of the tripartite committee and of officials responsible for technical training ; and
- (iv) Carrying out other practical operations called for by regional action, such as providing periods of observation or practical experience abroad for nationals of countries of the region ;

Expresses to the International Labour Organisation its appreciation of the comprehensive report now at the disposal of the Commission covering technical training in the region, its satisfaction with the proposals of the International Labour Organisation outlined in the above preamble, and its desire that these be implemented as soon as possible ;

Approves the activities of the secretariat in the period between the second and fourth sessions and invites the attention of the International Labour Organisation to the work already done ;

¹⁸ E/CN.11/136/Annex B.

¹⁹ E/CN.11/136.

12. FORMATION TECHNIQUE

Résolution du 10 décembre 1948
(E/CN.11/176)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant examiné le rapport sur la formation technique en Asie et en Extrême-Orient, préparé au nom de la Commission par un expert de l'Organisation internationale du Travail¹⁸,

Prenant acte du rapport du Secrétaire exécutif¹⁹ et des dispositions prises par ce dernier en exécution de la résolution (E/CN.11/111) adoptée à la troisième session,

Rappelant le caractère urgent de la question de la formation technique et l'importance qu'y attache la Commission,

Prenant acte en outre des propositions adoptées par le Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail, à sa 107^e session, aux termes desquelles :

a) Un comité tripartite de la main-d'œuvre, chargé notamment des questions de formation technique, doit être désigné par le Conseil d'administration de l'organisation ;

b) Une conférence d'experts des **questions techniques** doit être prochainement convoquée en Asie ;

c) Un bureau technique doit être créé en Asie avec mission de communiquer des informations, de donner des avis et de prendre des mesures concrètes, notamment :

- i) De fournir des renseignements sur les méthodes employées en matière de formation technique ;
- ii) De fournir, à la demande des pays, une assistance technique et pratique en vue d'organiser et d'améliorer les systèmes de formation technique ;
- iii) D'organiser, dans la région, des réunions du comité tripartite et des fonctionnaires chargés de la formation technique ; et
- iv) De prendre certaines autres mesures concrètes que rendent nécessaires certaines dispositions prises dans le cadre de la région ; par exemple, organiser des stages de formation ou de travaux pratiques à l'étranger à l'intention des ressortissants des pays de la région ;

Exprime à l'Organisation internationale du Travail sa gratitude pour le rapport détaillé que la Commission a maintenant reçu et qui concerne la formation technique dans la région, sa satisfaction à l'égard des propositions adoptées par l'Organisation internationale du Travail et exposées dans le préambule ci-dessus, et son désir de les voir mises à exécution le plus tôt possible ;

Approuve l'œuvre du secrétariat pendant la période qui s'est écoulée entre la troisième et la quatrième session et appelle l'attention de l'Organisation internationale du Travail sur les travaux déjà accomplis ;

¹⁸ E/CN.11/136/Annexe B.

¹⁹ E/CN.11/136.